

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de Kermaria-Sulard
Séance du mercredi 2 février 2022

Date convocation : 27/01/2022	Le 2 février 2021 à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur HOUSSAIS Pierre, Maire. Étaient présents : ARNAUD Benjamin ; BAULIG Gaspard, DESCHATRETTES Peggy ; HOUSSAIS Pierre ; JAOUEN Jean-François, JUGUET André ; LE GOFF Thibaut, LE HOUEROU Alain ; LE ROY Nadia ; ROUGNANT Marie Jo ; TAUPIN Christelle ;
Membres : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14	Absents excusés : ROUGNANT Marie Jo donne procuration à HOUSSAIS Pierre ; PIERRE Valentine donne procuration à LE HOUEROU Alain ; VETEAU Delphine donne procuration à LE ROY Nadia ; ; DRU Emmanuel Absents non excusés : Secrétaire de séance : LE GOFF Thibaut

2022_02_02_07-Complément aux tarifs CAMPING 2022

Mr le Maire précise qu'il y a eu un oubli de proposition tarifaire, et qu'il est nécessaire de compléter la délibération du 13 décembre 2021

Cet oubli porte sur le tarif des nuitées mobil-home et de l'animal de compagnie

Après échanges et discussion

Le conseil municipal, à la majorité absolue (13 Oui, 1 abstention)

DECIDE de compléter les tarifs du camping comme ceci :

Tarifs à la nuitée (Hors Saison) : 2 nuitées minimum : 100 euros, nuitée supplémentaire : 50 euros

Taxe animal pour les emplacements et les mobil-homes : 2 euros/nuitée pendant toute la saison.

Mobil-homes en hors saison	Tarifs 2022
• 2 nuitées au minimum	100,00 euros
• Nuitée supplémentaire	50,00 euros
Taxe animal par nuitée (emplacement et mobil-home)	2,00 euros

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Pierre HOUSSAIS.



(Handwritten signature of M. Pierre HOUSSAIS)